

# Foire aux questions

---

Mise à jour le 13 mai  
2023

## Les chiens et la Réserve naturelle

En venant vous promener sur un espace naturel protégé tel une réserve naturelle nationale, vous vous engagez à respecter les règles.

Un chien en liberté est un prédateur et peut déranger les animaux (oiseaux ou mammifères) et qui viennent se reposer ou se nourrir dans la Réserve, mais aussi se reproduire en haut de plage ou dans la végétation. Un chien non contrôlé peut rapidement divaguer et ainsi détruire des nids et des nichées.

Fait encore plus grave en période hivernale quand les conditions météo sont rudes, un dérangement induit une grande perte d'énergie chez l'oiseau. Des dérangements cumulés ne permettent plus à l'oiseau de se reposer, de se nourrir et de se toiletter pouvant aller jusqu'à l'épuisement total de l'oiseau.

Vous êtes dans un espace public avec d'autres usagers et des promeneurs/enfants peuvent avoir peur des chiens et paniquer si votre chien vient les déranger. Les chiens peuvent courir derrière les chevaux et faire chuter leur cavalier.

Si vous voulez libérer votre chien sur les plages alors il existe des plages en dehors de la Réserve qui vous le permettent.

[En savoir plus sur la réglementation des plages \(https://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/proteger/le-territoire-de-la-reserve/les-chiens-sur-les-plages-1\)](https://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/proteger/le-territoire-de-la-reserve/les-chiens-sur-les-plages-1)

Dans la Réserve, vous avez la chance de venir toute l'année avec votre chien en laisse, alors que la plupart des plages sont interdites aux chiens en période estivale.



Les algues vertes sont un autre problème qui fait l'objet d'un plan de lutte spécifique. S'il y a accumulation d'algues vertes sur les plages alors les collectivités mettent en place un dispositif de collecte et d'évacuation des algues afin de sécuriser sanitaire les sites. La réserve naturelle a mené des études sur l'impact des algues vertes dans le fonctionnement des écosystèmes, et elle participe activement aux programmes de lutttes contre les marées vertes.



Ce n'est peut-être pas la 1<sup>ère</sup> fois qu'ils s'envolent. Si les oiseaux sont présents ici, c'est que le site de la réserve naturelle leur assure nourriture et tranquillité. La Réserve naturelle est dévolue à la protection de la nature et reconnue comme tel par la loi.

Chaque envol, ce sont des dépenses d'énergie pour l'oiseau, qui a parcouru des milliers de kilomètres pour venir jusqu'ici et qui en parcourront autant pour leur voyage de retour. Un dérangement répété aura un impact sur leur reproduction et une mortalité accru.

De « bonnes conditions » sur leurs sites de migration et d'hivernage sont donc indispensables à la survie et à la reproduction des oiseaux migrateurs. Ces bonnes conditions sont notamment caractérisées par l'accès à des ressources alimentaires suffisantes et la quiétude des secteurs fréquenté par les oiseaux pour s'y nourrir et s'y reposer.



Votre chien peut être en effet très bien dressé et répond à vos ordres, mais ce n'est pas le cas de la majorité des chiens qui divaguent. Malheureusement. La réglementation est donc valable pour tous les chiens, sans exception. Et ne pas attacher votre chien incitera d'autres personnes à en faire autant. Et rapidement, on peut avoir de nombreux chiens en liberté sur la plage.





Les algues vertes sont un autre problème qui fait l'objet d'un plan de lutte spécifique. S'il y a accumulation d'algues vertes sur les plages alors les collectivités mettent en place un dispositif de collecte et d'évacuation des algues afin de sécuriser sanitaire les sites. La réserve naturelle a mené des études sur l'impact des algues vertes dans le fonctionnement des écosystèmes, et elle participe activement aux programmes de lutttes contre les marées vertes.



Les algues vertes sont un autre problème qui fait l'objet d'un plan de lutte spécifique. S'il y a accumulation d'algues vertes sur les plages alors les collectivités mettent en place un dispositif de collecte et d'évacuation des algues afin de sécuriser sanitairelement les sites. La réserve naturelle a mené des études sur l'impact des algues vertes dans le fonctionnement des écosystèmes, et elle participe activement aux programmes de lutttes contre les marées vertes.



L'équitation est aussi réglementée. Les chevaux ne doivent pas venir sur les plages 90 minutes avant et 90 après la marée haute. Alors que les chiens en laisse sont autorisés toute la journée, quelle que soit la marée. D'ailleurs, naturellement, un cheval ne va pas courir derrière des oiseaux. Mais si le cavalier dérange volontairement des groupes d'oiseau, il est en infraction et peut être verbalisé.



Si les chiens sont réglementés ici, ce sont pour des raisons environnementales et non parce qu'il n'y a personne sur la plage. Au contraire, si la plage est peu fréquentée, alors il y a toutes les chances qu'il y ait des oiseaux un peu partout !





Dans les dunes, milieu très riche en faune et flore, mais aussi très sensible, on trouve des plantes rares qui se développent dans des conditions bien particulières (sol pauvre, non enrichi). Les excréments de chiens sont des engrais et peuvent perturber sur le long terme la végétation des dunes. Les chiens peuvent provoquer des dégâts en creusant des trous. Les dunes accueillent de nombreux animaux sauvages (lapins, blaireaux, lézards, oiseaux...) et à tout moment, peuvent les déranger en courant dessus, en divaguant, en détruisant des nids...

# Les algues vertes et la Réserve naturelle

Oui. Lorsqu'elles s'accumulent en haut de plages des tapis épais (> 10cm), elles peuvent pourrir et dégager de l'hydrogène sulfuré qui est un gaz mortel à certaine concentration. Les collectivités mettent en œuvre des ramassages d'algues vertes préventives sur les plages afin qu'elles ne s'accumulent pas en haut de plage. Dans ce cas, il n'y a aucun risque ; Dans les secteurs où il n'est pas possible de les ramasser, l'accès peut être interdit. Les algues vertes sont naturelles, lorsqu'elles prolifèrent, c'est un signe d'un déséquilibre (excès de nitrates et phosphates charriés par les bassins versants). Les algues vertes fraîches ou en faible quantité ne présentent aucun risque.



Non. Les coquillages filtrent les eaux et sont dépendants de la qualité de l'eau (physico-chimique et bactériologique). Il n'y a aucun lien entre les algues et les coquillages. De plus, les algues s'échouent et se dégradent en haut de plage, et il n'y a pas beaucoup de coquillage à cet endroit. Vous pouvez donc manger sereinement des coquillages. Néanmoins, il faut vérifier que les conditions sanitaires soient bonnes et que la zone soit autorisée à la pêche.

<https://www.pecheapied-responsable.fr> (<https://www.pecheapied-responsable.fr>)

[En savoir plus sur les algues vertes](https://www.baiedesaintbrieuc.com/algues-vertes/) (<https://www.baiedesaintbrieuc.com/algues-vertes/>)

# Le parc éolien et la Réserve naturelle

Les 62 éoliennes se trouveront à 16 km du cap d'Erquy (zone la plus proche), à une 30aine de km de la Réserve naturelle. Selon les simulations, nous les verrons peu : cela impactera peu le paysage. L'emplacement des futures éoliennes a pris en compte de nombreux paramètres et notamment l'environnement et la faune. L'emplacement prévu est le moins impactant mais on ne peut pas dire qu'il n'y aura aucun impact. Par rapport à la Réserve naturelle dont l'enjeu principal est l'accueil d'oiseaux migrateurs du nord de l'Europe, la zone du parc est peu fréquenté et nous pouvons espérer qu'il n'y ait peu ou pas de collision et de mortalité d'oiseaux. Des études ont été réalisées et de nombreux suivis sont mis en place. Pendant les travaux, il y aura probablement une désertion temporaire des mammifères marins de la zone des travaux. La Réserve naturelle fait partie du conseil scientifique et du conseil de gestion du parc éolien.

[En savoir plus sur les éoliennes \(https://www.toutvivre-cotesdarmor.com/Les-grands-projets-structurants/Le-parc-eolien-offshore-en-Baie-de-Saint-Brieuc\)](https://www.toutvivre-cotesdarmor.com/Les-grands-projets-structurants/Le-parc-eolien-offshore-en-Baie-de-Saint-Brieuc)



# **Envasement de la grève du Valais**

Par le passé, les vases du port du Légué étaient quotidiennement curées et déposées sur l'estran juste après l'enrochement, puis transportées dans la baie au gré des marées. Plusieurs collectifs de riverains exigent aujourd'hui des pouvoirs publics des interventions visant à freiner l'envasement de la plage du Valais, supprimer un banc de sable formé au large et réensabler artificiellement le haut de plage. Or l'envasement de la plage est avant tout la conséquence de l'enrochement du Légué (à 90% selon les travaux de modélisation et de suivi) qui a contribué à la création de conditions abritées et favorisé ainsi la sédimentation de particules de vase.

La nature s'est progressivement adaptée depuis la construction de l'enrochement en évoluant vers un milieu de sables plus fins, en équilibre avec les nouvelles conditions hydrodynamiques. La dynamique sédimentaire de la zone, qui a été modifiée, d'une part par les aménagements et d'autre part par les apports constants de sédiments en provenance de l'avant-port, va naturellement continuer d'évoluer. Bien qu'il soit accentué par l'activité humaine, le phénomène d'ensablement est un processus naturel sur les secteurs abrités de la baie de Saint-Brieuc. Le milieu nouvellement formé par l'envasement du Valais est un habitat d'intérêt communautaire et une zone d'alimentation pour l'avifaune. La colonisation potentielle de cette zone par des espèces inféodées aux prés salés vient confirmer et renforcer son intérêt écologique. Il s'agit d'un processus écologique déjà bien engagé et connu sur des secteurs situés plus au sud dans l'Anse d'Yffiniac. Les prés salés sont des milieux naturels parmi les plus rares de la planète, assurant de nombreuses fonctions écologiques et produisant de nombreux services écosystémiques (services rendus à l'humanité). Cet habitat particulièrement productif est essentiel pour de nombreuses espèces (faune benthique, oiseaux, poissons, etc.).

Le banc de sable à proximité de la plage, est, quant à lui, un reposoir à mi-marée, ainsi qu'un pré-dortoir important pour l'avifaune, notamment pour les bernaches cravants et les huitriers pie.

Les éléments contre lesquels ces collectifs proposent de lutter font désormais partie du patrimoine naturel de la baie, en constante évolution avec les conditions environnementales et certains aménagements. Par ailleurs, la demande d'effacer le banc de sable ne permettra pas la constitution d'une plage de sable fin sur le secteur du Valais et ce reconstituera très rapidement.

# Les activités sur la Réserve naturelle

Depuis 1998, l'espace du fond de la baie de Saint-Brieuc est dévolu à la protection de la biodiversité. Lorsque des activités sportives sont source de perturbation d'habitats naturels ou de dérangement vis-à-vis des animaux, alors elles peuvent être réglementées ou interdites par le Préfet. Tout est justifié au regard de la protection de l'environnement en baie. Dans la Réserve naturelle, il y a beaucoup d'usages et il faut trouver un équilibre. D'autres sites très proches de la Réserve vous permettent d'exercer toutes les activités sportives.

[En savoir plus sur les activités autorisées ou interdites](#)



83% de la réserve naturelle (soit 93% du fond de la baie de Saint-Brieuc) est en accès libre, où l'on peut pratiquer de nombreuses activités mais en respectant certaines règles ou certaines périodes. Beaucoup de choses sont possibles. Mais tout ce qui perturbe l'environnement est proscrit. Tous les ans, la Réserve accueille de plus en plus de visiteurs et de plus en plus de manifestations.

Si on ne pouvait plus rien faire, ce ne serait pas le cas! Dans les dunes de Bon-abri, sur une des 2 entrées, 19 000 passages en 2009 ; 37 000 passages en 2022. Les sites naturels protégés sont peu nombreux et couvrent des très petites surfaces (moins de 1% du territoire français) alors on peut accepter quelques contraintes afin de protéger ces sites.



La salubrité de la baie s'est améliorée depuis quelques années et l'ensemble du fond de la baie est classé en B (bonne qualité). On peut donc pratiquer la pêche à pied. L'anse d'Yffiniac est la seule zone interdite à la pêche, mais c'est afin de protéger la ressource, car les juvéniles de coques (le naissain) s'y concentrent.

[En savoir plus sur la réglementation de la pêche](#)



# La grippe aviaire

Les oiseaux peuvent être atteints de la grippe aviaire, également connue sous le nom d'influenza aviaire ou anciennement de peste aviaire. L'infection peut causer toutes sortes de symptômes chez les oiseaux, depuis une maladie bénigne, jusqu'à de graves épidémies hautement pathogènes faisant d'importants dégâts chez les oiseaux à l'échelle mondiale. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques.

L'épisode d'influenza aviaire de 2022 est dû à un virus H5N1 hautement pathogène, très contagieux et incurable chez les oiseaux. L'épidémie s'est développée à l'échelle mondiale sur plus d'une dizaine d'espèces d'oiseaux marins depuis l'automne 2021 et particulièrement depuis le printemps 2022. En France, des mortalités groupées d'oiseaux ont été constatées à partir de mai 2022 d'abord dans les départements côtiers des Hauts-de-France essentiellement chez les laridés (goélands, mouettes et sternes). Des cas sont ensuite apparus courant juin sur les côtes normandes en juillet sur les côtes bretonnes. En août 2022, de nouveaux cas ont également été détectés en Charente-Maritime, en Vendée, en Loire-Atlantique et en Gironde. La France est parmi les trois pays déclarant le plus de cas dans l'avifaune libre, avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Ces mortalités sont suivies dans le cadre du réseau SAGIR (dispositif national de surveillance de la santé de la faune sauvage). Sur la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, des cas sont apparus début juillet 2022 au sein de la colonie de Fous de Bassan de l'île Rouzic, qui regroupe environ 19000 couples reproducteurs. L'épidémie a depuis sévi lourdement et on estime à plusieurs milliers le nombre de Fous de Bassan (adultes et jeunes) issus de la colonie, morts au cours de l'été. La mortalité était estimée à 80% environ en fin d'été. La reproduction et le nombre de jeunes à l'envol de la colonie ont connu un échec à hauteur de 90%. En 2023, la colonie a été réduite de 83%.

En baie de Saint-Brieuc, les premiers cas ont été signalés le 13 juillet 2022. Au cours de l'été, plus de 200 cadavres ont été ramassés, essentiellement des Goélands argenté, Fou de Bassan et Mouettes rieuses.



NON. Ne pas toucher des animaux morts ou blessés et les signaler à l'Office Français de la biodiversité ou informer la mairie. Dans certaines conditions, l'homme peut être infecté par des virus grippaux aviaires.



Si vous trouvez un mammifère marin (baleine, dauphin, phoque, marsouin,...), qu'il soit vivant ou mort (même décomposé), contactez le CRMM (Centre de Recherche sur les Mammifères Marins) au : 05.46.44.99.10 (réponse 7 jours/7).

Signalez le lieu, l'espèce, la taille et son état. Une personne habilitée à intervenir se rendra au plus vite sur les lieux pour examiner l'animal.

Les échouages de mammifères marins constituent une source de données et de prélèvements biologiques qui nous renseignent sur leur état de santé et celui de leur environnement. Afin d'acquérir le maximum d'informations, il est indispensable que tout échouage soit signalé au CRMM pour qu'intervienne le Réseau National Échouages (dont la Réserve naturelle fait partie). L'examen d'un mammifère marin échoué est obligatoire avant son élimination, il doit être effectué par une personne mandatée, car le transport et toutes autres interventions sur les mammifères marins sont réglementés par la loi.

# Une autre question ?

[Contactez nous !](#)

